

BULLETIN ADHÉSION ANNÉE 2020 (à partir du 1er novembre valable pour l'adhésion 2021)

Merci de le compléter LISIBLEMENT et de le retourner à :
ACNV – 3 PLACE JEAN JAURES – 42000 – SAINT-ÉTIENNE

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion il suffit de remplir le formulaire ci-dessous, et de le renvoyer accompagné du règlement correspondant ou bien de se rendre sur le site internet.

L'adhésion porte sur l'année civile et permet de participer aux décisions de l'ACNV à travers son Assemblée Générale qui aura lieu le 28 MARS 2020 et ses différents cercles de réflexion et d'action, en région (notamment Rhône-Alpes et Paris) et au niveau national.

Pour les régions constituées en association (à ce jour la Région Rhône-Alpes), l'adhésion **est simultanée** à l'association régionale, et à l'association nationale : 50% de votre cotisation est reversée à votre association régionale.

Mr Mme Association ou entreprise : libellé ou raison sociale

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Fixe Téléphone mobile

Courriel

Adhésion

Plusieurs tarifs sont proposés pour permettre à chacun d'adhérer selon ses ressources financières et son élan à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'association.

Je souhaite adhérer à l'ACNV **pour l'année 2020 et à partir du 1er novembre 2020 valable pour l'adhésion 2021**

Montant pour les Particuliers/Associations : 30 € 60 € 120 €

Montant pour les Entreprises : à partir de 150 €

Montant réservé aux revenus non imposables 10 € (joindre justificatif pour en bénéficier)

Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui non

Don

Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV en plus de mon adhésion

Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV mais ne souhaite pas adhérer

Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui non

Si vous êtes imposable, 66 % du don effectué (par les particuliers) est déductible des impôts à concurrence de 20 % du revenu imposable. Ainsi, par exemple, si vous souhaitez donner 30 €, vous pouvez donner 90€ car l'État vous rembourse 60 €. Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Modalités de règlement

Il y a plusieurs moyens de nous adresser de l'argent. Le **virement automatique** est celui que nous privilégions pour contribuer dans le temps à l'action de l'ACNV et pour des raisons de facilité de traitement. Vous pouvez y souscrire à partir d'un montant de 2 € par mois. Pour le mettre en place, il suffit de vous adresser à votre banque.

Je souhaite soutenir l'ACNV par un virement* mensuel de€

J'effectue un virement* d'un montant de€

Je joins un chèque d'un montant de€ * Tout versement fait l'objet d'un reçu

Fait le

à

Signature :

Pour un virement : Association pour la Communication NonViolente

Banque : CCM ST ETIENNE HOTEL DE VILLE - 27 rue de la Résistance - 42000 SAINT ÉTIENNE BANQUE 10278 - Guichet 07303 -

Compte 00021233301 EUR | IBAN : FR7610278073030002123330130 | BIC : CMCIFR2A

